



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient  
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu  
www.cc-sud.eu

## **Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail des pêcheries traditionnelles Mercredi 7 Octobre Avril 2019 – Webex**

Nicolas Fernandez Munoz, président de ce groupe de travail a introduit la réunion en remerciant les participants et en rappelant, avec Aurélie Drillet (Secrétariat du CCSud), les consignes de bonne conduite pour ce type de réunion en ligne.

Le compte rendu de la précédente réunion ainsi que l'ordre du jour ont été validés par l'ensemble des membres.

### **1. Présentation projet ARPEGI**

L'équipe du parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et mer de Pertuis (Solène Mora, Yohan Weiller, Valentin Lonni) a présenté le projet ARPEGI qui vise à vérifier que les activités humaines, dont la pêche, réalisées dans les sites Natura 2000 sont compatibles avec les objectifs environnementaux de ces zones. La présentation est disponible sur le site du CC SUD (dont la carte de la zone concernée).

Le projet va se dérouler en 3 phases et sur 3 ans :

- un diagnostic des activités de pêche présentes sur la zone : c'est à ce diagnostic que les membres du CC SUD sont d'ors et déjà invités à participer.
- Une analyse de risques sur les espèces et sur les habitats
- Des propositions de mesures si besoin (en cas de risque important d'atteintes aux objectifs Natura 2000).

Perrine Ducloy (CNPMM) s'est interrogée sur la méthodologie suivie concernant l'analyse de risques sur les espèces, une méthodologie nationale au niveau français n'étant pas déterminée, cela représenterait une première et donc un précédent. L'équipe du Parc a confirmé ce point et souhaite en effet se concentrer sur sa zone d'étude uniquement, les mesures proposées le seront en fonction des paramètres locaux. Une méthode nationale sera peut-être, et c'est le souhait de l'équipe, proposée avant la fin du projet. Leur méthodologie pourra cependant être présentée au Comité National s'il le souhaite.

### **2. Projet d'avis sur la modernisation des navires de pêche**

Andrea Albertazzi (ETF) a présenté le projet d'avis en rappelant l'importance de permettre la modernisation des navires, l'âge moyen des bateaux étant de 25 ans à l'échelle communautaire. Des bateaux vétustes impactent le confort, les conditions de travail et la sécurité à bord. Améliorer la législation concernant le plafond de capacité de pêche permettrait d'améliorer cette situation tout en préservant la ressource, d'autres moyens de calcul sont en effet possibles selon Andrea Albertazzi. Cette problématique est également à mettre en lien avec les difficultés de relève générationnelle.





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient  
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu  
www.cc-sud.eu

Serge Larzabal (CNP MEM) a exprimé son accord avec la position proposée par ETF, et a souligné que dès lors qu'un navire respecte le règlement mesures techniques et les TAC, le plafond de capacité de pêche n'est pas nécessaire : la bonne gestion de la ressource étant déjà garantie.

Andréa Ripol (Seas at Risks) a demandé la finalité de cet avis, quelle est la demande exprimée à la Commission ? Des subventions ? Quelles sont les propositions ? Les ONG auront besoin d'un peu plus temps pour analyser ce sujet.

Andrea Albertazzi (ETF) lui a répondu qu'il s'agit d'envoyer un message clair à la Commission, que ce sujet est important et qu'une alternative est nécessaire : il est possible d'améliorer les conditions de vie à bord tout en préservant les ressources si des changements sont apportés aux règlements en vigueur.

Sergio Lopez (OPP Lugo) a approuvé la proposition d'avis, il a cependant indiqué, tout comme Jorge Campos (Fed. Andaluza de Cofradias de pescadores), une erreur de rédaction : l'avis doit faire référence à l'ensemble des navires et non pas uniquement aux chalutiers. Jorge Campos a précisé qu'une augmentation de la capacité de pêche n'était pas une solution pour la petite pêche, pour des navires qui n'ont pas de capacité d'hébergement, d'autres propositions doivent être faites pour ce type de navires, une étude globale des différentes flottes devrait être réalisée.

Francisco Teijeira (Asociacion de Armadores de Buques de Pesca de Marin) a également exprimé son accord, et a souligné l'importance de la modernisation des navires afin de permettre l'ouverture de ce secteur aux femmes, il faut en effet améliorer les conditions d'hébergement des équipages pour cela.

Pedro Capela (APASA) a souligné que réduire de 30% la puissance des moteurs lors de leur renouvellement ne faisait pas sens, cela augmenterait la consommation de carburants, les émissions de CO<sub>2</sub>, prendrait plus de temps pour se rendre sur les zones de pêche, et finalement impacterait la sécurité des marins en cas de mauvais temps.

Manu Kelberine (CRPMEM Bretagne) a approuvé ce projet d'avis, en soulignant les contradictions de la PCP sur ce sujet : une amélioration des navires est souhaitée par la PCP mais elle est empêchée par ce même règlement. Il a également les difficultés impliquées par une baisse de la puissance de propulsion.

Finalement Gerald Hussenot (Blue Fish) a apporté des informations aux membres concernant les discussions sur la pêche INN en cours au sein de l'OMC qui, si on n'y fait pas attention, pourraient à terme empêcher la modernisation des navires.

Nicolas Fernandez Munoz a conclu le sujet en rappelant la nécessité d'amélioration de la réglementation, l'avis sera modifié selon les commentaires des membres et proposé à nouveau pour consultation.





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient  
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu  
www.cc-sud.eu

### **3. Espèces invasives**

Nicolas Fernandez Munoz (OP CONIL) a rappelé les travaux effectués au sein du CC SUD sur ce sujet. La présence d'algues invasives dans plusieurs localités espagnoles rend le travail des pêcheurs impossible. Un plus fort contrôle des eaux de ballast doit être mis en place par l'Union Européenne. Il serait également intéressant de réfléchir à des débouchés pour ces algues (bioéthanol, compost). Nicolas Fernandez Munoz a également informé les membres que le MedAC avait pris contact avec le CC SUD, ce sujet étant aussi à l'ordre du jour de ce Conseil consultatif. Ce que Jorge Campos (Fed. Andaluza de Cofradias de pescadores) également membre du MedAC a confirmé : les espèces invasives sont un problème général (700 espèces invasives) en Méditerranée et qui affecte de nombreux secteurs. Ces espèces peuvent progressivement atteindre de nouvelles zones et notamment l'Atlantique, en particulier du fait du changement climatique. Il faut que la Commission Européenne se place comme leader sur ce sujet, et en particulier sur le contrôle des eaux de ballast.

Raul Garcia (WWF) a rappelé que ce sujet est lié à la crise de biodiversité, cela va s'aggraver à l'avenir en lien avec la capacité des écosystèmes à faire face aux changements globaux.

Jorge Campos, Nicolas Fernandez et Raul Garcia ont ensuite eut un échange concernant le catalogue des espèces invasives. Une espèce invasive inscrite dans ce catalogue ne peut être commercialisée. L'Espagne a fait la demande d'inscription de l'algue asiatique *Rugulopteryx okamurae* au catalogue (processus toujours en cours), car il n'y a pas de possibilités et d'intentions de commercialiser cette algue. Ceci serait différent dans le cas du crabe bleu où la commercialisation pourrait être possible.

### **3. Biodiversity Strategy**

Leonardo Mazza (DG ENV) a présenté aux membres les objectifs et les points clés de la Stratégie de l'EU en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 adoptée par la Commission Européenne (Présentation disponible sur le site du CC SUD). Cette stratégie fait partie du Pacte vert pour l'Europe, et est pensée en synergie avec d'autres éléments qui visent à mettre en œuvre le Pacte vert (Farm to Fork Strategy, Pacte climatique). La Stratégie en faveur de la biodiversité, ainsi que les autres éléments, forment un tout dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Leonardo Mazza a rappelé que l'on fait face à un effondrement du vivant qui appelle à une réponse de la part de l'Union Européenne: la biodiversité est un des piliers du développement durable, sa perte est une menace pour l'humanité, et notamment pour la sécurité alimentaire.

La stratégie se compose de 4 piliers, que Leonardo Mazza a présenté en mettant l'accent sur les mesures liées à l'environnement marin, mais la pêche est loin d'être le seul secteur visé par la stratégie, l'ensemble des secteurs ayant un impact sur l'environnement sont concernés:





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient  
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu  
www.cc-sud.eu

-Protéger la nature : la Commission souhaite que 30% de ses eaux soient protégées, dont 10% strictement. Elle se fixe également pour objectif la réduction de moitié des espèces de la « liste rouge » menacées par des espèces exotiques envahissantes. La Stratégie annonce un nouveau plan d'action pour 2021 dans le cadre duquel sera considéré comment réconcilier l'utilisation des engins de pêche de fond avec les objectifs en matière de biodiversité et, ou cela apparaît nécessaire, introduire des mesures pour limiter l'utilisation des engins de pêche les plus dommageables à la biodiversité, y compris les fonds marins.

-Restaurer la nature : Des objectifs juridiquement contraignants seront proposés en 2021. Aucune détérioration des habitats et espèces protégées d'ici 2030: atteindre un bon état de conservation pour au moins 30% des habitats et espèces.

-Permettre un changement transformateur : s'assurer de l'intégration de ces mesures par les Etats Membres, favoriser le financement, faire émerger les compétences.

-Un programme mondial ambitieux : gouvernance internationale des océans, positionnement en faveur de zone de protection dans l'océan austral, précaution dans l'exploitation minière...

La prochaine étape pour cette stratégie est l'adoption par les autres institutions, en particulier le Parlement Européen et le Conseil, de leurs réactions et la mise en œuvre des mesures annoncées. La COP 15, prévue pour début 2021 en Chine, sera également une étape importante.

Leonardo Mazza a ensuite répondu aux questions des membres (transmises en amont de la réunion par le secrétariat du CCSUD).

Les efforts déjà réalisés par le secteur ne sont pas ignorés, il faut au contraire se baser sur les bonnes pratiques déjà en place, sur les mesures qui ont permis de bons résultats et généraliser les bonnes pratiques.

Pour ce qui est des aires marines protégées, la proposition de 30% des zones protégées se fonde effectivement sur la science - il y a consensus que les objectifs précédents étaient largement insuffisants pour arrêter l'érosion de la biodiversité et nombreux sont les scientifiques qui plaident pour un chiffre plus élevé.

Des études coûts/bénéfices sur les zones protégées estiment que les bénéfices, notamment socio-économiques, y compris pour la pêche, seraient 5 fois supérieurs aux coûts. Pour obtenir ces bénéfices, il faut se concentrer sur la mise en œuvre concrète et gestion efficace de ces zones ce qui nécessitent qu'elles disposent de moyens humains et financiers suffisants. Cela passe notamment par la mise en œuvre complète de la législation déjà en vigueur, en particulier la Directive-Cadre Stratégie pour le milieu marin (MSFD), les Directives Habitats et Oiseaux et la Politique commune de la pêche. Les aires marines protégées supplémentaires seront constituées de zones avec des niveaux de protection variables allant de la protection complète à des zones dans lesquelles différentes activités humaines, telles que la pêche, pourront continuer à avoir lieu, du moment qu'elles ne détériorent pas les écosystèmes/ la biodiversité visés par la protection.





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient  
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu  
www.cc-sud.eu

Concernant les milieux marins, la stratégie ne se concentre pas uniquement sur les impacts associés à la pêche : au contraire c'est l'impact cumulatif de toutes les activités humaines qui est visé et pris en compte (tourisme, exploitation minière, pollution chimique, éolien...) et fera l'objet de mesures. Dans le contexte des milieux marins cela souligne l'importance de la planification maritime.

Jorge Campos (Fed. Andaluza de Cofradias de pescadores) a indiqué son inquiétude concernant la prise de mesure sur des habitats et des espèces que nous ne pouvons observer/mesurer totalement, cela pourrait créer des déséquilibres (surpopulation d'une espèce), comme ce qui est arrivé avec le thon rouge.

Selon Serge Larzabal (CNPMEM) il ne faut pas appliquer l'ensemble des études mondiales à l'Europe, la situation y étant différente, en particulier concernant les pêches INN : non présente pour les bateaux communautaires. Par ailleurs les évaluations des zones Natura 2000 ne sont pas encore achevées, et il est déjà prévu d'aller plus loin, cet élan pour toujours plus de restrictions ne peut être soutenable pour le secteur. Serge Larzabal s'est également interrogé sur l'impact des EMR sur le fond marin, qui n'est pas assez étudié et communiqué selon lui.

Pour Manu Kelberine (CRPMEM Bretagne) si on ajoute les 30% supplémentaire de zone protégée aux zones existantes plus celles dédiées aux EMR, les pêcheurs ne disposeront plus d'assez d'espace pour pratiquer leur activité. Ce que Nicolas Fernandez Munoz a également souligné en indiquant que les pêcheurs faisaient partie des espèces menacées.

#### **4. Covid-19**

Nicolas Fernandez Munoz a regretté l'absence de représentants de la Commission et des Etats Membres et a proposé la création d'un GT Ad-hoc pour traiter des questions relatives à la crise sanitaire. Cette proposition a été bien reçue par les membres du GT Pêches Traditionnelles. Le secrétariat a informé les membres que la création d'un GT Ad-hoc avait des contraintes (en particulier un nombre de participants limités) et devait être validée par le Comité Exécutif. Ce sujet sera donc traité lors de la réunion du Comité Exécutif le 10 Novembre. Dans ce cadre les membres seront appelés à transmettre au secrétariat un résumé de la situation dans leurs Etats Membres respectifs.

#### **Bilan :**

- **Les membres seront invités à transmettre à l'équipe du projet ARPEGI, les informations nécessaires à leur étude.**
- **L'avis sur la modernisation des navires sera retravaillé et proposer aux membres pour une consultation avant le Comité Exécutif de Novembre**





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient  
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu  
www.cc-sud.eu

- **L'avis sur les Algues invasives sera proposé pour validation du Comité Exécutif en Novembre**
- **Les membres sont invités à transmettre au secrétariat les informations utiles aux discussions concernant le Covid-19.**

